

3624 - Est-ce que le fait de sucer son index entraîne la nullité du jeûne ?

La question

J'ai un problème qui est que je n'ai cessé de sucer mon index depuis mon enfance et cette habitude s'intensifie en temps de maladie et je suis en butte à des doutes au sujet de sa licéité. Entraîne-t-elle la nullité de mon jeûne ? Une amie m'a dit que tout ce qui pénètre dans le corps entraîne la caducité du jeûne...

J'espère obtenir une réponse dans les meilleurs délais car le Ramadan va débuter prochainement et cette affaire me met dans l'embarras et je ne peux en parler à personne, même à mon mari...

La réponse détaillée

Efforcez-vous de vous débarrasser de cette habitude. Retirez votre doigt de votre bouche chaque fois que vous prenez conscience de votre geste. Les gestes que vous accomplissez par oubli n'infirmeront pas votre jeûne. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Certes, Allah a pardonné à ma Communauté ce qu'elle fait par erreur et par oubli ou sous contrainte** ». (Rapporté par Ibn Madja, 2033 et cité dans Sahih al-Djami, 1731).